

Lors du journal communal d'octobre 2029, nous avons annoncé la fin du réseau téléphonique utilisant des câbles en cuivre. Ceci signifie qu'à sa fermeture, il n'y aura plus ni téléphone raccordé directement sur le câble téléphonique qui arrive au bâtiment, ni accès Internet ADSL.

Les Intervenants.

Cette opération est coordonnée de manière très étroite entre :

- le département,
- Orange, opérateur du réseau d'infrastructure en cuivre,
- Isère Fibre/XPFibre, opérateur du réseau d'infrastructure en fibre optique en Isère.

L'utilisateur final n'a de contact qu'avec son opérateur commercial (Orange, Free, SFR, Bouygues, ...).

Le calendrier.

Le passage des services du cuivre à la fibre optique est établi de la manière suivante :

- 31 janvier 2026 : fin de la commercialisation des services sur le réseau cuivre.

Toute nouvelle installation n'utilisera plus les services sur cette infrastructure.

- 31 janvier 2029 : arrêt des services annoncé et début du démontage des infrastructures de télécommunication en cuivre. Nous verrons alors des techniciens démonter les câbles téléphoniques.

Les solutions techniques.

Concrètement, il existe trois solutions techniques de remplacement en fonction des souhaits et contraintes techniques :

- **Internet sur fibre optique :**

Si la fibre optique peut être tirée jusqu'à votre logement, l'ancienne boîte est remplacée par une Box-fibre optique.

- **Internet 4/5G :**

Si la fibre optique ne peut être tirée, si vous ne voulez pas faire les travaux nécessaires sur la propriété pour la faire passer, et si la localisation permet un bon niveau d'accès au réseau 4G/5G, l'ancienne Box peut être remplacée par une Box-4/5G. C'est un raccordement par moyen radio comme celui utilisé par les smartphones. Dans ce cas, il faut bien choisir son opérateur commercial car tous n'offrent pas les services Internet, téléphonie et télévision sur la Box 4G/5G.

- **Internet sur satellite :**

Si la fibre optique ne peut être tirée, si le propriétaire ne veut pas être éligible, si le niveau de réception 4G/5G n'est pas satisfaisant, l'opérateur installe une parabole et sa Box-Satellite comme c'est le cas avec la télévision par satellite. Vous disposez des mêmes services qu'avec Internet sur fibre optique.

Quelques informations sur le déploiement des raccordements sur la fibre optique.

Pour les bâtiments nécessitant plus de 3 raccordements, une **convention** doit être passée avec Isère Fibre pour permettre l'installation d'un point de branchement optique à l'intérieur (pour les logements individuel, il est positionné sur la voie publique). Elle est disponible sur le site d'Isère Fibre (<https://www.iserefibre.fr/copropriete-syndic/>).

Pour les bâtiments déjà raccordés en cuivre à l'infrastructure de télécommunication, Orange a transmis en 2021, ou 2022, à XPFibre les éléments techniques des raccordements cuivre existants afin que XPFibre puisse concevoir et conduire la mise en place du réseau fibre optique. Cette migration étant une migration technique à l'initiative du département, les usagers déjà raccordés n'ont pas eu à payer pour être éligibles à la fibre optique.

Pour les nouvelles constructions, une demande de raccordement est à faire par le propriétaire auprès d'Isère Fibre pour créer le raccordement, comme c'est le cas pour les raccordement électricité et eau. La prestation n'est pas gratuite et elle comprend un certain nombre de prestations suivant la formule choisie dont l'éligibilité à la fibre optique, l'étude technique, ... (<https://immobilier-neuf.xpfibre.com/>)

Il faut compter 6 mois avant d'être éligible au raccordement.

Lorsqu'il y a un problème de raccordement ne relevant pas de la responsabilité du propriétaire, l'opérateur commercial qui réalise l'installation doit solliciter XPFibre nous via un compte rendu d'échec au raccordement en motivant son diagnostic. C'est à partir de là que les équipes opérationnelles d' XPFibre interviennent pour résoudre le/les points de blocage sur cette adresse.

La municipalité, bien qu'ayant transmis les différents problèmes qui lui ont été remontés vers XPFibre, n'est pas un acteur majeur actuellement. Le passage d'un opérateur unique qu'était France Télécoms à plusieurs rajoute de la complexité dans le traitement des demandes.

La mairie sera beaucoup plus sollicitée par les opérateurs infrastructure en 2028, par sa connaissance du terrain, pour pouvoir traiter les derniers raccordements qui n'auront pas été migrés afin d'éteindre le réseau en cuivre sans perte de service.

Après le démontage, des équipes d'XPFibre repasseront pour corriger les installations à améliorer suite à un déploiement des points de branchement optique réalisé sous forte contrainte .

Ceci ne doit pas faire oublier :

- que l'élagage des branches en contact avec l'installation relève du propriétaire de l'arbre.
- qu'une fibre optique qui ne subit pas de contrainte mécanique inopinée fournit un service de meilleure qualité à l'utilisateur final.

Plus d'infos : <https://www.iserefibre.fr>